

# A LA CROISEE DE NOS CHEMINS

Samedi 17 et dimanche 18 juin 2017.

LA COMMUNAUTE CHRETIENNE DES CINQ PAROISSES DE « LES BONS VILLERS »  
ACCUEILLE, SUSCITE LA RENCONTRE, PARTAGE ET APPROFONDIT SA FOI,  
SE MET AU SERVICE DES AUTRES ET DIFFUSE LES INFORMATIONS.

Cet hebdomadaire est distribué avec la feuille liturgique dominicale

Il peut être envoyé à tous ceux qui en font la demande

Pour plus d'infos, rendez-vous sur notre site [www.doyennedegosselies.be/cx](http://www.doyennedegosselies.be/cx)



**PRÊTRE RESPONSABLE** Abbé Jean-Bernard BRONCHART, ☎ 0484 147 882 ou 071 85 1008  
**TEMPS D'ACCUEIL** Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois, de 16 à 17 h, à l'église de Frasnes.  
**TEMPS D'ADORATION** Le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois, de 16h30 à 17h30 à l'église de Wayaux  
**DEMANDE DE MESSE(S)** Thérésina Helguers (☎ 071 85 1905), Léon Paternotte (☎ 071 84 6189)  
**INSCRIPTION AU BAPTÊME DES ENFANTS** Charles Henrard (☎ 071 84 5061), Françoise d'Exelle (☎ 071 34 4408)

## Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle (Jean 6, 54)

Ces paroles, qui préfigurent déjà la « dernière Cène » (que saint Jean, contrairement aux autres évangélistes, et même saint Paul, ne décrit pas en détails, préférant se concentrer sur le lavement des pieds et le discours d'adieu de Jésus), sont pour le moins étranges. On ne s'étonnera donc pas de voir les disciples eux-mêmes perplexes, voire scandalisés par de tels propos. Prise à la lettre, la formule a en effet tout pour choquer les Juifs, très à cheval sur les interdits alimentaires.

Heureusement pour nous, saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, nous donne quelques clés de lecture. Car si aucun Évangile ne porte son nom et s'il n'était pas parmi les douze à la dernière Cène, il est l'auteur du plus ancien écrit relatant ce repas mémorable et peut, à juste titre, être considéré comme le premier théoricien de l'Eucharistie.

On peut donc regretter que le passage retenu par la Liturgie pour ce dimanche de l'année A soit si court et se limite aux versets 16 et 17 du chapitre 10, alors que le verset 18 est particulièrement instructif : « Voyez ce qui se passe chez les Israélites : ceux qui mangent les victimes offertes sur l'autel de Dieu sont en communion avec Dieu. » (1Co 10, 18). En poursuivant son explication, saint Paul justifie par la même occasion l'interdiction faite aux premiers Chrétiens de manger la viande sacrifiée aux idoles (le seul interdit alimentaire dans le christianisme) : « <sup>20</sup>J'affirme au contraire que les sacrifices des païens sont offerts aux esprits mauvais, et non à Dieu, et je ne veux pas que vous soyez en communion avec les esprits mauvais. <sup>21</sup>Vous ne pouvez pas en même temps boire à la coupe du Seigneur et à celle des esprits mauvais ; vous ne pouvez pas en même temps prendre part à la table du Seigneur et à celle des esprits mauvais. » (1Co 10, 20-21).

Ceux qui se scandalisent à l'idée de « manger le corps de Jésus » n'ont pas compris qu'en disant cela,

Jésus s'identifie à la victime offerte à Dieu. C'est la même idée qui est développée dans l'épître aux Hébreux : Jésus est à la fois le grand-prêtre et l'agneau immolé ; son sacrifice est unique, car le Christ ne fait pas comme le grand-prêtre de l'Ancienne alliance, qui « versait un sang qui n'était pas le sien » (He 9, 25).

Par son sacrifice, Jésus met aussi un terme à une pratique déjà dénoncée par le prophète Isaïe : « <sup>11</sup>Que m'importe le nombre de vos sacrifices ? – dit le Seigneur. Les holocaustes de béliers, la graisse des veaux, j'en suis rassasié. Le sang des taureaux, des agneaux et des boucs, je n'y prends pas plaisir. <sup>12</sup>Quand vous venez vous présenter devant ma face, qui vous demande de fouler mes parvis ? <sup>13</sup>Cessez d'apporter de vaines offrandes ; j'ai horreur de votre encens. Les nouvelles lunes, les sabbats, les assemblées, je n'en peux plus de ces crimes et de ces fêtes. <sup>14</sup>Vos nouvelles lunes et vos solennités, moi, je les déteste : elles me sont un fardeau, je suis fatigué de le porter. » (Is 1, 11-14). Car le Dieu de la Bible n'est pas assoiffé de sang, il ne s'achète pas par des sacrifices ou des offrandes ; au contraire, c'est en permanence Lui qui donne, et même qui se donne ; en échange, il veut nous voir libres, justes, solidaires.

Au cours de l'histoire, des Chrétiens se sont souvent disputés sur le sens à donner à la présence réelle du corps de Jésus dans l'hostie consacrée. C'est que les mots utilisés pour exprimer un mystère qui nous dépasse ne peuvent être que maladroits et imprécis. Mais nous pouvons retenir que la présence de Jésus dans le pain consacré – même sous une forme que nous ne pouvons décrire – nous permet, en mangeant ce pain consacré, de « communier » avec Dieu. C'est notamment pour cela que ce pain « corps du Christ » mérite notre respect et notre adoration...

Jean-Luc Detrez

## CELEBRATIONS ET INTENTIONS DE MESSES EN JUIN ET JUILLET AUX BONS-VILLERS

Date	Lieu	Heure	Intentions
<b>+++ Attention, nouvel horaire +++</b>			
Samedi 17 juin	Villers-Perwin	18h00	Messe pour les défunts des familles Lagneaux-Yraly
Dimanche 18 juin	Frasnes-lez-Gosselies	9h30	Messe pour pour André Dejean et Joseph Francotte
	Mellet	10h45	Messe pour les défunts des familles Willoquaux-Delescluse Messe pour les familles Dumortier-Delcourt
Dimanche 25 juin	<b>Wayaux (chapelle Notre-Dame des champs)</b>	<b>8h00</b>	<b>Halte du « Tour Saint Jean »</b> Départ de Gosselies à 6h30, arrêt à Wayaux (chapelle Notre-Dame des champs) vers 8h00, messe à la chapelle saint Jean (aéroport) à 9h00, rentrée à Gosselies vers 12h00.
	<b>Frasnes-lez-Gosselies</b>	<b>9h00</b>	<b>« Dimanche autrement »</b> : Petit déjeuner festif à la salle paroissiale, suivi de la messe autrement à l'église
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet	Villers-Perwin	18h00	Célébration eucharistique
Dimanche 2 juillet	Rèves	9h30	Célébration eucharistique
	Mellet	10h45	Célébration eucharistique
Lundi 3 juillet	Wayaux	18h45	« Prière pyjama » à l'intention des tout-petits et de leurs parents
Samedi 8 juillet	Wayaux	18h00	Célébration eucharistique
Dimanche 9 juillet	Mellet	10h45	Célébration eucharistique
Samedi 15 juillet	Villers-Perwin	18h00	Célébration eucharistique
Dimanche 16 juillet	Frasnes-lez-Gosselies	9h30	Célébration eucharistique
	Mellet	10h45	Célébration eucharistique
Samedi 22 juillet	Villers-Perwin	18h00	Célébration eucharistique
Dimanche 23 juillet	Mellet	10h45	Célébration eucharistique
Dimanche 29 juillet	Mellet	10h45	Célébration eucharistique

Le 21 juin (la date « normale » du « jour le plus long »), l'Eglise se souvient de **saint Louis de Gonzague** (1598-1591). « Pieux adorateur de la sainte Eucharistie\* », son évocation sied particulièrement bien au dimanche du Saint Sacrement. Mais il est aussi connu comme « serviteur de la bienheureuse Vierge Marie\* », et l'Eglise a fait sienne la prière qui lui est attribuée, « **S'abandonner dans le cœur de Marie** » :

***Vierge sainte, Marie, mon guide et ma souveraine, je viens me jeter dans le sein de votre miséricorde, et mettre dès ce moment et pour toujours mon âme et mon corps sous votre sauvegarde et sous votre protection spéciale. Je vous confie et je remets entre vos mains toutes mes espérances et mes consolations, toutes mes peines et mes misères, ainsi que le cours et la fin de ma vie, afin que, par votre sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient faites selon votre volonté et en vue de plaire à votre divin Fils, Amen.***

(\*) Ces deux attributs apparaissent dans les litanies à saint Louis de Gonzague (extrait du « livre de piété de la jeune fille »).

<https://play.google.com/books/reader?id=7IzaNZK94MIC&printsec=frontcover&output=reader&hl=fr&pg=GBS.PA678>

### BAPTEMES

- **Lucie MANNAERT-ANCIAUX**, dimanche 18 juin à 12h15 (Frasnes-lez-Gosselies)
- **Diego CEUPPENS**, dimanche 2 juillet à 12h15 (Mellet)
- **Théo LISSOIS** et **Lino PERES**, dimanche 23 juillet à 12h15 (Villers-Perwin)
- **Valentina BONAVENTURE** et **Manoah DEMARTHE**, dimanche 6 août à 12h15 (Mellet)

### MARIAGES

- **Michaël DANHIEZ** et **Elodie CIANCIOLO**, samedi 17 juin (Mellet)
- **Aurélien BARETTE** et **Cynthia BOUQUIAUX**, samedi 17 juin (Rèves)
- **Valentin DAVAUX** et **Emeline AMANT**, samedi 1<sup>er</sup> juillet à 11 heures (Villers-Perwin)
- **Erwin VANHAKENDOVER** et **Amélie RAMELOT**, samedi 8 juillet à 14h30 (Mellet)
- **Valerio ROSSI** et **Delphine SUZAN**, samedi 8 juillet à 16 heures (Wayaux)
- **Nicolas VROMMAN** et **Julie FRANCOTTE**, samedi 15 juillet (Rèves)
- **Nicolas BRUNEE** et **Céline SUAIN**, samedi 29 juillet (Mellet)

### PRIONS POUR NOS DEFUNTS

- M. **Thierry DUMONT de CHASSART**, époux de M<sup>me</sup> Marie-Louise van der MEERSCHEN, ancien échevin de Les-Bons-Villers (Funérailles à Villers-Perwin, jeudi 8 juin)
- M<sup>me</sup> **Denise NOCART**, épouse de M. Maurice CAPOUET (de Frasnes - Funérailles à Rèves, mardi 6 juin à 9h30)
- M<sup>me</sup> **Claire NONNON**, Veuve de M. Raoul PONCHAUT (de Villers-Perwin, Funérailles à Liberchies, jeudi 1<sup>er</sup> juin)
- M<sup>me</sup> **Renée MERCIER**, veuve de M. Severino BORTOLATO (Funérailles à Mellet, vendredi 26 mai)
- M. **Daniel BAQUET**, époux de M<sup>me</sup> Raymonde HUBLEAU (Funérailles à Mellet, mardi 23 mai)